

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNÉE LE 29/07/2024
POUR LA PERIODE DU 1/07/2024 AU 30/06/2025

Entreprise : LBV CREATIONS

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Christophe GOURMANEL, Président, dûment mandaté à cet effet,
- L'entreprise LBV CREATIONS dont le siège social est à Òsca - ZA de la Molière – 81300 GRAULHET
Représentée par _____ dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale portant sur l'occupation d'un atelier par l'entreprise LBV CREATIONS arrivant à terme le 30/06/2025, il est accordé un renouvellement à compter du 1/07/2026 jusqu'au 30/06/2027.

Pour ce renouvellement, l'entreprise LBV CREATIONS sera redevable de la redevance correspondante fixée à 467,50 € HT par mois.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Christophe GOURMANEL

Pour l'occupant,